

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION

CC\_2020\_207

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 30 novembre 2020, conformément à la loi.

#### Présents :

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Joëlle DUPRIEZ, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Arnaud HOTTIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Présents :

Titulaires présents : 43

Suppléant présent : 0

Procurations : 9

Nombre de votants : 52

#### Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY  
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN  
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET  
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS  
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER  
Alain DUCHESNE, procuration à Bernard CHOCRAUX

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

RESSOURCES HUMAINES  
*Signature d'une  
convention de mise à  
disposition de personnel  
avec la commune de  
CAPPELLE-EN-PEVELE*

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020**

*Délibération CC\_2020\_207*

**COMMISSION n°4**

**RESSOURCES HUMAINES**

***Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de CAPPELLE-EN-PEVELE***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la Circulaire n°NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « libertés et responsabilités locales »,

Vu la circulaire n°NOR/INT/B/05/00105/C du 23 novembre 2005,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-9 et L5211-4-1 et L5111-1.

Vu le décret n°2008-580 du 18 janvier 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Vu la demande de la commune de CAPPELLE-EN-PEVELE,

Vu l'accord de l'agent,

Vu le projet de convention entre la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT et la commune de CAPPELLE-EN-PEVELE,

Ouï l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)**

- D'autoriser son Président à la signature de la convention de mise à disposition de personnel avec Monsieur le maire de CAPELLE EN PEVELE pour une durée d'un mois pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 octobre 2020, sur la base hebdomadaire de 21/35<sup>ème</sup>,
- Cette convention consiste en la mise à disposition d'un attaché territorial, Madame SEVIN Odile, afin d'assurer le remplacement du directeur général des services et ainsi la transmission des dossiers en cours et futurs avec la DGS. Elle prévoit notamment le remboursement par la commune de CAPPELLE-EN-PEVELE à la C.C. Pévèle Carembault des frais engagés par cette mise à disposition.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Luc FOUTRY

